

# «Choisissez votre complémentaire santé» et «SMACL Santé»



## LES GARANTIES

### Garanties dans le cadre du parcours de soins

Nature

Intégrale

Intégrale +

Intense

### Rembour sements y compris Régime Obligatoire (RO) <sup>(1)</sup>

#### Hospitalisation médicale & chirurgicale

Honoraires  
Frais de séjour chambre commune <sup>(2)</sup>  
Chambre particulière <sup>(2)</sup>  
Forfait journalier hospitalier <sup>(3)</sup>  
Frais d'accompagnement sans restriction d'âge <sup>(4)</sup>  
Transport <sup>(4)(5)(6)</sup>

100%	120%	120%	200%
100%	100%	100%	100%
Forfait 25 € par jour	Forfait 40 € par jour	Forfait 40 € par jour	Forfait 60 € par jour
100%	100%	100%	100%
Forfait 15 € par jour	Forfait 15 € par jour	Forfait 15 € par jour	Forfait 15 € par jour
100%	100%	100%	100%

#### Frais médicaux et paramédicaux

Consultations, visites  
Soins dentaires  
Radios, actes de spécialités  
Analyses, auxiliaires médicaux (Kiné, infirmier...)  
Orthopédie, petits appareillages  
Pharmacie (vignettes blanches à 65%, et bleues à 35%)  
Vaccin antigrippe non pris en charge par le RO

100%	120%	120%	200%
100%	100%	100%	100%
100%	120%	120%	200%
100%	100%	100%	100%
100%	250%	250%	250%
100%	100%	100%	100%
Néant	Forfait 15 €	Forfait 15 €	Forfait 15 €

#### Prothèses dentaires

Prothèses prises en charge par le RO  
Prothèses non prises en charge par le RO

200%	275%	375%	375%
Assimilation 200%	Assimilation 275%	Assimilation 375%	Assimilation 375%

#### Orthodontie

Orthodontie prise en charge par le RO

200%	275%	375%	375%
------	------	------	------

#### Optique

Forfait verre & monture  
Lentilles et verres de contact pris en charge par le RO  
Lentilles et verres de contact non pris en charge par le RO <sup>(7)</sup>  
Correction de la vue par traitement laser <sup>(7)</sup>

100% + forfait 100 €	100% + forfait 150 €	100% + forfait 250 €	100% + forfait 250 €
100% + forfait 100 €	100% + forfait 150 €	100% + forfait 250 €	100% + forfait 250 €
forfait 75 €	forfait 150 €	forfait 250 €	forfait 250 €
forfait 100 €	forfait 150 €	forfait 250 €	forfait 250 €

#### Autres prothèses

Prothèse auditive

100%	250%	250%	250%
------	------	------	------

#### Cure thermique <sup>(6)</sup>

100% + 75 €	100% + 150 €	100% + 150 €	100% + 150 €
-------------	--------------	--------------	--------------

#### Osthéopathie <sup>(8)</sup>

Néant	Néant	Néant	forfait 30 €
-------	-------	-------	--------------

#### Naissance ou adoption <sup>(9)</sup>

Prime naissance

Néant	forfait 230 €	forfait 230 €	forfait 230 €
-------	---------------	---------------	---------------

#### Décès

Allocation décès (moins de 60 ans)

Néant	forfait 460 €	forfait 460 €	forfait 460 €
-------	---------------	---------------	---------------

#### Prestations de Prévention

- Un détartrage annuel complet sus- et sous-gingival en deux séances maximum (SC12)
- Les vaccinations suivantes seules ou combinées : Diphtérie, tétanos, poliomyélite (tous âges), Coqueluche (avant 14 ans), Hépatite B (avant 14 ans), BCG (avant 6 ans), Rubéole pour les adolescentes qui n'ont pas été vaccinées et pour les femmes non immunisées désirant un enfant, Haemophilus influenzae B, vaccination contre les infections invasives à pneumocoques pour les enfants de moins de 18 mois

#### Assistance à domicile

24h/24 - 7j/7	24h/24 - 7j/7	24h/24 - 7j/7	24h/24 - 7j/7
---------------	---------------	---------------	---------------



**Modalités applicables en cas de non respect du parcours de soins pour toutes les garanties**

■ non prise en charge de la participation forfaitaire (1 €)

■ non prise en charge des dépassements d'honoraires

■ non prise en charge de la majoration de participation mise à la charge des assurés (augmentation du ticket modérateur)

(1) Les taux exprimés s'appliquent au tarif de base de remboursement du régime d'obligation y compris la participation de ce dernier.

L'ensemble des prestations ( Régime Obligatoire + Régime Complémentaire) est limité aux frais réels.

(2) Application des tarifs suivant l'accord du lieu et de l'établissement d'hospitalisation donné par le régime d'obligation.

(3) Par jour : tarif au 01/01/2007- dans la limite de 16 € par jour- limité à 60 jours par an et bénéficiaire pour les affections psychopathologiques.

(4) A l'exclusion des cures thermales, colonies sanitaires, maisons d'enfants à caractère sanitaire, maison de convalescence ou de repos.

(5) Du domicile du malade à la structure hospitalière la plus proche.

(6) Sous réserve de prise en charge par les régimes d'obligation.

(7) Par an, par bénéficiaire et sur présentation de la facture acquittée.

(8) Limité à 3 forfaits par an, par bénéficiaire et sur présentation de la facture acquittée.

(9) Versée à l'inscription de l'enfant dans les 3 mois qui suivent la naissance (ou l'adoption).